



Avis de motion

Déposé par le conseil syndical Assemblée générale régulière 2026 du 15 au 18 juin 2026

Conformément au chapitre 16 articles 77 et 78 des statuts et règlements du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale - CSN, adoptés lors de l'assemblée générale du 26 au 29 juin 2017 et modifiés le 13 février 2024, le conseil syndical présente l'avis de motion suivant :

CHAPITRE 16 AMENDEMENTS AUX STATUTS

Article 77 Amendements

77.01 Une proposition d'amendement aux présents statuts et règlements ne peut être discutée, à moins qu'un avis de motion n'ait été donné à l'assemblée générale précédente et trente (30) jours civils avant la tenue de la prochaine assemblée générale, spécifiant quel article on désire amender.

77.02 L'avis de motion et la proposition d'amendement doivent être discutés à une assemblée générale dûment convoquée.

77.03 L'assemblée générale décide, s'il y a lieu, de retenir un ou plusieurs amendements.

77.04 Un amendement aux statuts et règlements, pour être adopté, devra recevoir l'appui des deux tiers (2/3) des membres participant à l'assemblée générale.

Article 78 Restriction aux amendements

Les articles 5, 6, 7 et 84 des présents statuts ne peuvent être modifiés ou abrogés sans l'accord écrit de la CSN, de la FSSS et du conseil central, sauf si le syndicat s'est désaffilié conformément à la procédure prévue à l'article 6.

Notez bien ici que les propositions de modifications pour effectuer une concordance numérique ou une correction grammaticale ne se retrouvent pas dans le tableau ci-dessous.

STATUTS ET RÈGLEMENTS		MODIFICATIONS		
Chapitre	Titre	Articles visés	Ajout d'article	Retrait d'article
2	Les membres	10		
3	Démission, suspension, exclusion, réinstallation	17a		
6	Assemblée générale	22.01 / 22.03 25.01 / 27.03 28.06 / 30.03	22.01d	
8	Conseil syndical élargi	33		
9	Les personnes déléguées	41	40g, 40h et 40i	
10	Conseil syndical	43 / 45.02 46 / 49 / 51	54	
11	Comité exécutif	55b / 56.02 57.01p et s		55c
12	Fonctions et responsabilités des membres du comité exécutif	59f / 61 / 62g 63a, d, l et s 64 a, i et n 65 d, h, j, k et l	65p	60 63b 64b
13	Procédure d'élection	68.03 / 68.07 68.08 / 68.23 68.24 / 68.25		
14	Vérification et comité de surveillance	71 / 73 74b et d		

Que l'on effectue les concordances nécessaires.



Isabelle McCann

Trésorière

en l'absence du secrétaire-général

STT du CIUSSS-CN-CSN